## EMBLEME TUNISIE

REPUBLIQUE TUNISIENNE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**Et DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**Fonds Compétitif d’Innovation pour soutenir les actions de valorisation des travaux de fin d’études et pour la mobilité vers l’entreprise**

**Canevas pour la Soumission d’une Note Conceptuelle**

**Composantes 1 et 2: Valorisation des PFE/MFE**

**PAQ Post PFE/MFE**

***Ecosystème d’innovation***

*Septembre 2019*

|  |
| --- |
| **Titre du Projet:***(définir de manière précise et brève un titre qui reflète le but de la proposition et intègre des mots clés)* |
| **Institution candidate:***(Nom de l’institution de formation et/ou de recherche en charge de la gestion du Projet)* |
| **Institutions & partenaires professionnels associés :** |

****

***Ecosystème d’innovation***

**SOMMAIRE**

1. ENGAGEMENT INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN OEUVRE ET LA PERENNITE
2. PRESENTATION DU PARTENARIAT
3. LA NOTE CONCEPTUELLE EN BREF
4. DEFINITION DE L’ACTIVITE PROPOSEE POUR L’ALLOCATION.

IV.1 LE CONTEXTE

IV.2 DEFINITION DU PROBLEME ET DE LA SOLUTION PROPOSEE

IV.3 PARTENARIAT, ROLES ET RESPONSABILITES DANS LA MISE EN ŒUVRE

IV.4 BENEFICIAIRES CIBLES DE L’ALLOCATION

IV.5 RESULTATS ATTENDUS

IV.6 INDICATEURS DE RESULTATS

1. DOCUMENTS A ANNEXER A LA NC
2. ANNEXXES :
* Annexe 1. Modèle de Curriculum Vitae.
* Annexe 2. Modèle d'accord de confidentialité et de secret professionnel.
* Annexe 3. Modèle de contrat de copropriété de Brevet.
* Annexe 4. Modèle de lettre d'approbation.

**

***PAQ-PromESSE***

# I. ENGAGEMENT INSTITUTIONNEL POUR LA GESTION ET LA PERENNITE DU PROJET.

Nous, soussignés, certifions que les informations ci-dessous et celles contenues dans la présente note conceptuelle sont, à notre connaissance, exactes et qu’elles ont été approuvées par les autorités représentant les membres du consortium. Nous nous engageons à soutenir le projet dans son exécution et à en assurer la pérennité si une allocation lui est octroyée par le Fonds Compétitif d’Innovation du PAQ-Post PFE/MFE. En particulier :

* Nous disposons des compétences et des qualifications professionnelles requises pour mener à bien le projet proposé*.*
* Nous ne pourrons bénéficier d’aucune aide financière si, au moment de l’octroi des subventions : (i) nous nous trouvons en situation de conflit d’intérêt ou, (ii) si nous nous sommes rendus coupables de fausses déclarations.

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du Projet** | *Veuillez insérer le titre du projet* |
| **Le Responsable de l’institution légale candidate[[1]](#footnote-1) au PAQ :**Nom & Prénom :Fonction :Signature | **Cachet officiel de l’institution légale candidate** |
| Lieu : | Date : |
| **Le coordinateur [[2]](#footnote-2)(encadrant(e) du PFE/MFE innovant) :**Nom & Prénom :Signature |
| Lieu : | Date : |

# II. PRESENTATION du PARTENARIAT

**Le consortium candidat** aux allocations du PAQ est obligatoirement constitué d’une ou plusieurs institutions de formation et/ou de recherche (dites institutions associées) et de partenaires professionnels pouvant être des entreprises ou des organisations publiques[[3]](#footnote-3) ou semi publiques ainsi que les organisations non gouvernementales qui se consacrent à la valorisation des résultats de la recherche et l’entreprenariat.

**L’institution légale candidate** aux allocations est celle qui est responsable de la mise en œuvre et de la gestion des allocations au nom du consortium.

A l’exception de l’institution légale candidate, tous les membres doivent présenter une lettre d’approbation pour confirmer leur participation au projet, préciser leur rôle ainsi que les compétences et ressources éventuelles mises à disposition.

La note conceptuelle peut être individuelle ou associée. La note conceptuelle associée regroupe plusieurs notes conceptuelles d’institutions universitaires organisées en réseau en une proposition commune.

(*Compléter les cases suivantes*)

|  |  |
| --- | --- |
| PROPOSITION INDIVIDUELLE / ASSOCIEE | *Veuillez indiquer la nature de la proposition (individuelle ou associée) et la liste des membres du consortium (Établissements de formation et/ou de recherche et partenaires professionnels)*  |
| SECTEUR PROFESSIONNEL | *Veuillez indiquer le(s) secteur(s) professionnel(s) de l’institution candidate* |
| Domaines/Spécialités |  |
| DUREE (MOIS) |  |

|  |
| --- |
| **Responsable légal de l’institution candidate au PAQ[[4]](#footnote-4)** |
| Nom |  | Prénom |  |
| Fonction/grade |  |
| Email |  |
| l’Institution |  |
| Ville |  | Code postal |  |
| Adresse |  |
| Téléphone/Fax |  |

|  |
| --- |
| **Titulaire du PFE/MFE innovant candidat(e) au PAQ (Diplômé 2017, 2018 ou 2019)** |
| Nom |  | Prénom |  |
| Date et lieu de naissance |  |
| Téléphone |  |
| E-mail  |  |
| **Nature de Diplôme** | **Licence appliquée** |  | **Mastère professionnel** |  | **Mastère de Recherche** |  | **Ingénieur** |  |
| **Année de soutenance de PFE/MFE** | **2017** | **2018** | **2019****Juin/juillet****Septembre** |
| Spécialité |  |
| Nom de l’Institution qui a délivré ou qui va délivrer le diplôme |  |
| Département |  |
| Ville |  | Code postal |  |
| Adresse |  |
| Téléphone/ Fax |  |

|  |
| --- |
| **Enseignant(e) Encadrant(e) du PFE/MFE candidat au PAQ[[5]](#footnote-5)***(Porteur (se) de la note conceptuelle et responsable de son développement en proposition complète et de sa gestion en cas d’attribution de l’allocation du Fonds)* |
| Nom |  | Prénom |  |
| Fonction/Grade |  |
| Domaine de spécialisation |  |
| Département |  |
| Laboratoire ou Unité de Recherche |  |
| Ville |  | Code postal |  |
| Adresse |  |
| Téléphone/Fax |  |
| Email |  |

|  |
| --- |
| **Encadrant(e) au sein du partenaire professionnel ou de recherche N°1** |
| Nom |  | Prénom |  |
| Fonction |  |
| Nom de l’Institution |  |
| Statut juridique |  |
| Ville |  | Code postal |  |
| Adresse |  |
| Téléphone/fax |  |
| email |  |

|  |
| --- |
| **Autres membres de l’équipe du projet et partenaires** **(***professionnels et institutions de formation et/ou de recherche)* |
| **Nom & Prénom** | **Grade** | **Laboratoire ou Unité de recherche** | **Établissement ou partenaire professionnel** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

# III. RESUME DE LA NOTE CONCEPTUELLE

(*1/2 PAGE MAXIMUM*)

|  |
| --- |
| *Récapitule les objectifs généraux et spécifiques, les résultats attendus et la stratégie de mise en œuvre à déployer dans le cadre du projet.*  |

# IV.DEFINITION DE L’ACTIVITE PROPOSEE POUR L’ALLOCATION du PAQ-Post PFE/MFE écosystème :

1. **DESCRIPTION DU CONTEXTEET DES MOTIVATIONS POUR LE PROJET** (*1/2 PAGE MAXIMUM*)

*Décrire brièvement :*

1. *La genèse du PFE/MFE, du partenariat et du contexte dans lequel il a évolué,*
2. *Le rôle des principaux acteurs dans le déroulement du PFE/MFE,*
3. *les résultats innovants issus du PFE/MFE du jeune diplômé.*

|  |
| --- |
|  |

1. **DEFINITION DU PROBLEME ET DES PERSPECTIVES DE VALORISATION DE L’INNOVATION ET /OU DE SA MATURATION** *(1/2 PAGE MAXIMUM)*
2. *Quel est le problème posé?*
3. *Quelles sont les solutions et perspectives de valorisation envisageables et quelle est la solution proposée?*
4. *Quel est l’objectif du Projet ? Quelles sont ses principales composantes ?*

*Cette partie devrait indiquer un objectif global[[6]](#footnote-6) et établir clairement les objectifs spécifiques[[7]](#footnote-7) poursuivis par le projet.*

|  |
| --- |
|  |

###

1. **PARTENARIAT& RESPONSABILITE DANS LA MISE EN ŒUVRE (1 PAGE MAXIMUM)**
2. *Présenter les partenaires, leurs compétences et complémentarités*
3. *Décrire les rôles et responsabilités des différents partenaires qui seront impliqués dans la réalisation.*
4. *Préciser les parties impliquées dans la gestion du projet: qui est redevable et pour quoi ?*

*Expliquer brièvement pourquoi vous comptez vous associer avec les institutions partenaires ; quels sont les avantages attendus d’une telle association ?*

*Identifier l’équipe chargée de la mise en œuvre du projet; préciser les rôles et responsabilités de chacun (qui est redevable et pour quoi ?). Le tableau suivant indique la qualité, la responsabilité et le degré d’engagement des groupes de travail.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOM** | **INSTITUTION** | **POSITION ET/OU DOMAINE D’EXPERTISE** | **RESPONSABILITES DANS LE PROJET****(données à titre indicatif)** |
|  |  |  | ***Coordination*** |
|  |  |  | ***Expertise et/ou appui scientifique*** |
|  |  |  | ***Suivi et évaluation de la mise en œuvre*** |
|  |  |  | ***Passation des marchés& gestion financière*** |
|  |  |  | ***Communication et évènementiel*** |
|  |  |  | ***Autre(s) à préciser*** |

1. **DEFINITION DES BENEFICIAIRES CIBLES DE L’ALLOCATION** *(1/2 PAGE MAXIMUM)*
2. *Qui va recevoir le bénéfice du Projet une fois réalisé?*
3. *Quelle (s) partie(s) détiendra/détiendront la propriété intellectuelle? Dans le cas d’un partage de la propriété intellectuelle, préciser la part de chacun.*

*Indiquez la manière avec laquelle ces bénéficiaires ont été associés dans l’analyse des problématiques d’une part et celle avec laquelle ils vont être impliqués dans la mise en œuvre de projet.*

1. **SOMMAIRE DES RESULTATS ATTENDUS** *(1 PAGE MAXIMUM)*

*Il s’agit des produits et services assurés grâce aux activités du Projet et qui doivent apporter des réponses aux causes de la problématique traitée. Ces résultats, matériels, immatériels ou organisationnels doivent rester durables après la fin du projet. Décrivez chacun des résultats attendus du projet et démontrez que l’atteinte de ces résultats permet la réalisation de l’objectif spécifique du projet.*

1. **INDICATEURS DE RESULTATSATTENDUS** *(1/2 PAGE MAXIMUM)*

*Les indicateurs de résultats sont des instruments de contrôle et de gestion de projet ; ils mesurent le degré de réalisation des résultats et l’utilisation efficace des ressources.*

* *Donner un indicateur de mesure pour chaque résultat ; indiquer le moyen de le calculer.*
* *Une valeur de base sera indiquée pour chaque indicateur quantifiant ainsi la situation actuelle.*

*Ne pas considérer plus que 5 indicateurs et les présenter sous forme de tableau (voir ci-dessous).*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **OBJECTIFS SPECIFIQUES** | **RESULTATS****ATTENDUS** | **INDICATEURS DE RESULTATS** | **RESSOURCES****NECESSAIRES***À la collecte et l’analyse des données pour la mesure des indicateurs* |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

#

#

# V. DOCUMENT A ANNEXER OBLIGATOIREMENT A LA NOTE CONCEPTUELLE.

* **Le procès-verbal du conseil scientifique** de l’établissement EESR/ISET/CR avec avis du conseil scientifique et engagement de l’établissement à soutenir le projet dans son exécution. Il est à noter que l’avis du conseil scientifique de l’Université n’est pas demandé à ce stade.
* **les lettres d’approbation** présentées par les représentants autorisés de chaque membre partenaire en vue de confirmer leur volonté/engagement de participer au projet s’il est financé et préciser leurs rôles respectifs ainsi que les compétences et ressources éventuelles mises à disposition.

**

***PAQ-PromESSE***

**Annexe 1.**

|  |
| --- |
| Modèle de CV pour les équipes candidates aux allocations du PAQ |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Nom et prénom de l’expert :
 |  |
| 1. Date de naissance :
 |  | Nationalité : |  |

1. Niveau d’études :

|  |  |
| --- | --- |
| Institution (Dates : début – fin) | Diplôme(s) obtenu(s)/Discipline/Spécialité |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

1. Compétences clés :
2. Autres formations :
3. Langues : (bon, moyen, passable)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Langue | Lu | Parlé | Écrit |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

1. Expérience professionnelle :

| Depuis - Jusqu’à | Employeur | Poste |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**Compétences spécifiques de l’intervenant exigées dans le cadre de leur mission**

|  |  |
| --- | --- |
| ➊ | expérience similaire dans des projets similaires |
| ➋ | expérience générale en relation avec la mission dans le cadre du Projet |
| ➌ | Formations délivrées en relation avec les spécificités du Projet |
| ➍ | expérience similaire dans des projets relevant du domaine de l’éducation tertiaire (universitaire). |

|  |  |
| --- | --- |
| Détail des compétences spécifiques à la mission  | 1. Expérience de l’intervenant qui illustre le mieux sa compétence pour la mission[[8]](#footnote-8) :
 |
| ➊ | Cadre: |  |
| Année & lieu: |  |
| Poste : |  |
| Activités : |  |
| ➋ | Cadre: |  |
| Année& lieu :Poste: |  |
| Activités : |  |
| ➌ | Cadre:Année &Lieu :Descriptif de la formation : |  |
| ➍ | Nom du projet: |  |
| Année : |  |
| Lieu : |  |
| Client: |  |
| Poste : |  |
| Activités : |  |

1. Compétences et aptitudes sociales

*Vivre et travailler avec d'autres personnes, dans des environnements multiculturels, à des postes où la communication est importante et les situations où le travail d'équipe est essentiel (activités culturelles et sportives par exemple), etc..*

1. aptitudes et compétences organisationnelles

*Coordination et gestion de personnes, de projets et des budgets; au travail, en bénévolat (activités culturelles et sportives par exemple)  etc..*

1. Compétences et expériences personnelles

*Acquises au cours de la vie et de la carrière mais non nécessairement validées par des certificats et diplômes officiels*

**J'atteste, en toute bonne conscience, que les renseignements susmentionnés reflètent exactement ma situation, mes qualifications et mon expérience.
Je m'engage à assumer les conséquences de toute déclaration volontairement erronée.

... .... Date:***jour / mois / année*
*[Signature du consultant]*

**Annexe 2.**

**Modèle d'un Accord de Confidentialité et de Secret Professionnel**

Entre les soussignés :

**L'EESR/CR** ................................................................................................................................. ......................................................................................................................................................

D’une part

Et (***A compléter)***............................................................................................................................

Appelé le Partenaire

D’autre part

Ci-après dénommées ensemble « Les Parties » et séparément « La Partie »

**Étant préalablement entendu que:**

Les parties ont décidé de collaborer dans le projet intitulé :

............................................................................................................................................

Afin de mener à bien cette collaboration, l'EESR et le partenaire vont échanger des informations confidentielles tout au long de la relation. C’est pourquoi les deux parties ont souhaité au préalable couvrir les échanges d’informations par le présent contrat.

**Il est convenu entre les parties ce qui suit:**

**1 - Définition**

On entend par “informations confidentielles”, toute information à caractère notamment technique, commercial, de savoir-faire, plan, dessin, rapport, que les Parties s’échangent mutuellement, quel que soit le moyen de communication, à titre privilégié mais non exclusif, par écrit et qu’elles identifient de manière expresse comme étant confidentielles dès leur divulgation ou au plus tard dans les 30 jours suivant celle-ci.

On entend également par « informations confidentielles » l’existence même du présent contrat.

**2 – Durée et résiliation**

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Néanmoins, chaque partie pourra y mettre fin à tout moment à la condition d'en informer par écrit l'autre partie en respectant un préavis d' un mois.

**3 - Obligations de secret et confidentialité :**

**3.1.** La Partie qui reçoit des informations confidentielles ne les utilisera pas, ni ne les divulguera à un tiers pendant la durée du présent contrat et pendant une période de 5 ans à compter de la date de résiliation du présent contrat.

**3.2.** Les Parties devront prendre toutes les dispositions pour que les informations confidentielles de la société ne soient ni divulguées, ni cédées à des tiers pendant cette période.

**3.3** Les Parties s'engagent à faire signer un tel engagement de confidentialité et de secret par tout tiers auquel elles feraient appel dans le cadre de l'étude confiée et qui serait amené à connaître les informations confidentielles transmises.

Les Parties veilleront au respect du présent contrat par leurs collaborateurs et salariés.

**3.4** Les Parties n'utiliseront les informations confidentielles qu’en vue de réaliser les prestations sus-évoquées.

**3.5** Toute communication à des tiers des informations confidentielles, quel que soit le moyen de communication, devra être expressément et préalablement autorisée par l'EESR/SR ou par le partenaire.

**4 - Exclusions :**

Les obligations de ce contrat ne s'appliquent pas aux informations :

- qui sont ou tombent par la suite dans le domaine public sans qu'il y ait eu inexécution de ses obligations de la part de la Partie qui les reçoit ;

- qui sont connues ou portées à la connaissance du public sans la faute de la Partie qui les reçoit ;

- qui sont connues de la Partie qui les reçoit avant que la Partie qui les divulgue ne les ait

communiquées, sur la foi des archives antérieures de la Partie qui les reçoit ;

- qui sont portées à la connaissance de la Partie qui les reçoit par une divulgation émanant d'un tiers habilité à les divulguer ; et

- qui sont développées par la Partie qui les reçoit indépendamment des informations reçues de la Partie qui les divulgue.

**5 - Des droits de propriété industrielle :**

Le présent contrat ne peut aucunement être interprété comme accordant de droits quelconques de propriété industrielle à l’une ou l’autre des Parties.

**6 - Clause pénale :**

Toute violation par l’une ou l’autre des Parties de l’une quelconque clause de cet accord, entraîne l’obligation pour celle des Parties dont il est fait la preuve qu’elle a commis ladite violation de payer, à sa cocontractante une somme de …………….par violation constatée et ce sans préjudice de toute action en indemnisation des préjudices afférents intentée par la Partie qui s’estime lésée.

**7 - Compétence :**

Dans tous les cas la loi tunisienne s’applique aux interprétations ou aux litiges qui pourraient naître lors de l’exécution du présent contrat, en cas de difficultés rencontrées quant à l'interprétation, la validité et/ou l'exécution du présent contrat (lequel est soumis au droit tunisien) , la Partie la plus diligente saisit sa cocontractante de ladite difficulté par lettre Recommandée avec Accusé de réception en vue d’un règlement à l’amiable.

A défaut d’un tel règlement dans les quinze jours de la réception de la lettre Recommandée avec Accusé de réception, les tribunaux tunisiens sont seuls habilités à trancher le litige.

 Fait à…………., le .............

 en deux exemplaires originaux

 Pour l'EESR ou CR Pour le Partenaire

**Annexe 3.**

**Modèle d'un Contrat de copropriété de brevet**

Entre:......................................................................................................................

Ayant son siège:.....................................................................................................

d'une part

Et

.................................................................................................................................

Ayant son siège:......................................................................................................

En sa qualité de: .....................................................................................................

D'autre part,

**Préambule:**

Les parties participent au projet ..........................................................................

dénommé ..............................................................................................................

Les parties ont convenu de déposer conjointement la demande de brevet pour protéger l'invention issue de leur recherche commune et d'organiser leurs droits et obligations respectifs dans le cadre du présent contrat de copropriété de brevet.

Il est convenu ce qui suit:

**Article1: Définition**

**Brevet:** Le ou les brevets et/ou demande de brevet portant sur l'invention décrite ainsi que les éventuelles extensions internationales ou divisions du Brevet.

**Copropriétaires:** L'ensemble des signataires du présent contrat, aux noms conjoints desquels le Brevet est déposé.

**Domaine d'application du Brevet:** décrit au descriptif du Brevet.

**Nouvelle application du Brevet:** Application de l'invention à un domaine autre que le domaine d'application du Brevet.

**Perfectionnement:** désigne toute amélioration qui pourrait être apportée à l'invention dans le cadre du Domaine d'application du Brevet.

**Article 2: Objet**

Le présent contrat a pour objet de définir les droits et obligations des Copropriétaires sur le Brevet, ainsi que ses conditions d'exploitation.

**Article 3: Indépendance des parties**

Chaque partie agit librement et à ses risques et périls dans le cadre du présent accord, en toute indépendance.

Notamment, le présent accord ne constitue ni un GIE(Groupement d'Intérêt Économique), ni une société de fait entre les parties ou autres.

**Article 4: Étendue de la copropriété**

**4-1/ Fixation de quotes-parts:**

**Option 1:** De convention expresse entre les parties, la copropriété du Brevet est répartie en quotes-parts à parts égales, soit (à déterminer - pourcentage à calculer en fonction du nombre de parties au contrat) % par partie.

**ou**

**Option 2:** De convention expresse entre les parties, la copropriété du Brevet est répartie en quotes-parts dans les proportions suivantes (pourcentage différent selon les parties):

.................% pour .....................(préciser le nom de la partie);

.................% pour.....................(préciser le nom de la partie);

.................% pour.....................(préciser le nom de la partie);

**Option 1 ou option 2:**

Les droits, prérogatives et bénéfices, ainsi que les obligations risques et charges résultant du Brevet sont répartis d'une façon générale, et sauf dérogation prévue aux présentes, au prorata de la quote-part détenue par chaque Copropriétaire.

**4-2/ Extensions:**

Les parties se consulteront au cours de l'année de priorité du dépôt de la demande de Brevet, compte tenu notamment des résultats du rapport de recherche à l'effet de déterminer les pays dans lesquels elles désirent déposer des demandes d'extension internationale du Brevet.

**4-3/ Perfectionnement et Nouvelles applications du Brevet:**

**Option1:** Les perfectionnements du Brevet dans le domaine d'application appartiennent de plein droit et automatiquement aux Copropriétaires. Les parties s'engagent dès lors à s'informer mutuellement et régulièrement de tout Perfectionnement qu'elles auraient réalisé, et à le protéger d'un commun accord, et avant toute divulgation, par le dépôt de demandes de brevet déposés aux noms et aux frais partagés des Copropriétaires au prorata des leurs quotes-parts respectives sur le Brevet.

Les perfectionnements du Brevet dans un domaine différent du domaine d'application, restent la propriété exclusive de la partie qui l'a réalisée. Les nouvelles applications de l'invention restent de même la propriété exclusive de celui qui les a réalisées.

**ou**

**Option 2:** Chaque partie conserve la propriété exclusive de ses Perfectionnements.

Elle est libre d'exploiter directement ou indirectement ledit Perfectionnement hors du Domaine d'application du Brevet. Il en va de même de toute Nouvelle application de l'invention. Cependant, les autres Copropriétaires exploitent le Brevet bénéficieront individuellement ou collectivement sur le Perfectionnement dans le domaine d'application.

(**Option 2.1:** d'une licence non exclusive gratuite) **ou** (**option 2.2:** d'une option de licence dans les conditions définies ci-après) de manière à pouvoir s'ils le souhaitent, exploiter le perfectionnement dans les mêmes conditions que le brevet dans le domaine d'application.

**Si le choix de l'option 2.2:**

L'offre de licence sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception à chaque Copropriétaire exploitant le Brevet, tel que précisé à l'article "exploitation de l'invention". L'offre précisera l'étendue de la licence, quant aux droits cédés, au territoire et à la durée, le caractère exclusif ou non de la licence, ainsi que le prix.

A compter de la réception de l'offre, les Copropriétaires disposeront d'un délai de ..................mois pour accepter l'offre, les Copropriétaires disposeront d'un délai de ..................mois pour accepter l'offre ou la refuser. Les Copropriétaires devront notifier leur accord à l'offrant par une lettre recommandée avec avis de réception. La décision d'acceptation ou de refus devra être prise, soit collectivement en cas d'exploitation conjointe du Brevet, soit individuellement en cas d'exploitation individuelle du Brevet.

A défaut de réponse dans un délai de ................ mois, l’offre sera réputée refusée par les Copropriétaires.

En cas de refus par les Copropriétaires, l’offrant pourra proposer la licence à un tiers, à condition que la licence proposée soit strictement identique à celle soumise aux Copropriétaires. En cas de modification des caractéristiques de la licence proposée, une nouvelle offre devra être faite en priorité aux Copropriétaires.

**4-4/Répartition des charges:**

Les frais engagés pour le Brevet en Tunisie et à l’étranger, les procédures d’obtention, le maintien en vigueur des titres obtenu et d’une façon générale, toutes les dépenses, taxes, honoraires, indemnités et autres nécessaires à la conservation des titres communs, seront partagés entre les Copropriétaires au prorata de leurs quotes-parts respectives telles que définies à l’article « Fixation des quotes-parts » du présent contrat.

**4-5/Défaut de paiement:**

Si l’un des Copropriétaires manque à ses obligations de paiement de toutes taxes, frais et honoraires relatifs au Brevet, les autres Copropriétaires auront la faculté de payer les taxes échues.

Faute d’être remboursés des taxes échues au cours d’une période de [à préciser, par exemple : six mois] mois suivant la date anniversaire de l’échéance de la taxe, les Copropriétaires ayant procédé au paiement deviendront copropriétaires de la quote-part du Brevet du Copropriétaire défaillant au prorata de leurs droits sur le Brevet.

**ARTICLE 5 – Exploitation de l’invention**

**Option1:** Chacun des Copropriétaires peut exploiter l’invention à son profit, sauf à indemniser équitablement les autres Copropriétaires qui n’exploitent pas personnellement l’invention ou qui n’ont pas concédé de licences d’exploitation.

A défaut d’accord amiable, cette indemnité est fixée par le Tribunal.

OU

**Option 2 :** Les Copropriétaires s’engagent à n’exploiter que conjointement l’invention et selon les modalités décrites à l’annexe intitulée « Modalités d’exploitation du Brevet ».

OU

**Option 3 :** Il est expressément convenu que seul le ou les Copropriétaires désignés à l’annexe « Modalités d’exploitation du Brevet », exploitent l’invention.

En contrepartie, le ou les exploitants verseront une compensation financière aux Copropriétaires non exploitants, selon les modalités prévues en annexe « Modalités d’exploitation du Brevet ».

**ARTICLE 6 –confidentialité**

Les Copropriétaires s’interdisent de communiquer le savoir-faire non Breveté relatif à l’invention ou à un Perfectionnement, sauf à des tiers tenus par le secret professionnel ou par un engagement de confidentialité.

Le Copropriétaire qui aura communiqué le savoir-faire non Breveté à un tiers dans les conditions prévues à l’alinéa précédent sera responsable envers les autres Copropriétaires de la violation par celui-ci du secret professionnel ou de son engagement de confidentialité.

**ARTICLE 7 –Cession de quote-part**

**Option 1 :** Chaque Copropriétaire peut, à tout moment, céder sa quote-part.

« Lorsque plusieurs personnes sont déposantes de la même demande de brevet ou Co-titulaires du brevet, chacune d’elles peut séparément céder ou transmettre sa quote-part de la demande de brevet ou du brevet » (Cette option n°1 correspond au régime légal prévu par l’article 62 de la loi n° 2000–84 du 24 Août 2000 relative aux brevets d’invention).

OU

**Option 2 :** Chaque Copropriétaire ne peut céder sa quote-part qu’après avoir obtenu l’accord unanime de tous les autres Copropriétaires.

**ARTICLE 8 –Renonciation à l’Invention**

L’accord écrit de tous les Copropriétaires est nécessaire pour renoncer au Brevet. Toute décision susceptible de modifier ou d’abandonner le monopole d’exploitation, sera prise d’un commun accord.

A défaut d’accord entre les Copropriétaires sur le maintien d’un Brevet, celui (ou ceux) qui désire(ent) conserver le monopole aura la faculté de le faire à ses frais et bénéfices, les autres Copropriétaires seront dépossédés de plein droit de leurs quotes-parts de copropriété.

**ARTICLE 9 –Action en contrefaçon**

Chacun des Copropriétaires pourra, à ses frais, risques et périls, poursuivre un tiers en contrefaçon, sans d’ailleurs que la responsabilité des autres parties soient mises en jeu, celles-ci ayant seulement la faculté d’intervenir personnellement à l’instance.

Dans l’hypothèse où l’un des Copropriétaires ferait seul l’objet de poursuite en contrefaçon par un tiers breveté, il devrait assurer lui-même sa propre défense à ses frais, risques et périls, chacun des autres Copropriétaires ayant la faculté d’intervenir personnellement à l’instance.

**ARTICLE 10 – Action en nullité**

Les parties signataires des présentes reconnaissent avoir acquis les parts du Brevet, à leurs risques et périls, à l’occasion de l’exploitation de l’invention.

En conséquence, elles s’interdisent de contester la validité du Brevet et d’en demander éventuellement la nullité.

**ARTICLE 11 –Formation de l’accord**

Le présent contrat ne sera valablement et définitivement formé qu’à la condition qu’il soit signé par l’ensemble des parties.

A défaut de signature par l’une quelconque des parties, le présent contrat ne saurait engendrer d’obligation à la charge des autres parties signataires qui ne pourront s’en prévaloir même entre-elles.

Il est expressément convenu que le présent accord prendra effet dès sa signature par l’ensemble des parties au contrat et pour tout le temps que durera la propriété industrielle portant sur le Brevet et les titres qui seront déposés.

**ARTICLE 12 –Durée**

L’ensemble des dispositions du présent contrat s’applique aussi longtemps que demeure en vigueur le dernier des Brevets.

**ARTICLE 13 –Enregistrement**

Dès publication au Bulletin Officiel de la Propriété industrielle « Muwassafet » de la demande de Brevet, objet du présent contrat, devant intervenir dans les 18 mois du dépôt effectif, les parties conviennent de faire procéder à l’enregistrement du présent contrat ou d’un extrait du présent contrat au Registre National des Brevets.

**ARTICLE 14 –Nullité**

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d’une Loi, d’un règlement ou à la suite d’une décision définitive d’une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

**ARTICLE 15 –Loi applicable et juge compétent**

Le présent contrat est soumis à la Loi Tunisienne et tous les litiges sont du ressort du juge Tunisien.

**ARTICLE 16 –Domiciliation**

Les parties élisent domicile à leurs adresses respectives telles que visées en tête du présent contrat.

**ARTICLE 17 –Annexes**

Les annexes font partie intégrante du présent contrat (développer par les parties).

\*Annexe «  Descriptif du Brevet »

\*Annexe «  Modalités d’exploitation du Brevet »

Fait à .................................................

Le ........................................................

En [A compléter] exemplaires originaux dont un exemplaire est remis à chaque copropriétaire (outre un exemplaire original aux fins de publication au Registre National des Brevets.

Précéder la signature des mentions « Lu et approuvé » Nom et qualité du signataire.

**Annexe 4.**

**Modèle d'une lettre d'approbation**

*Objet : Lettre d’approbation au projet soumis dans le cadre du programme d'appui à la qualité (PAQ...........................)*

Madame, Monsieur,

Nous certifions par la présente que nous (Nom, Prénom, fonction),........................................................................................................................................................................................., représentant légal de (institution) :…………sise à …….. (Adresse, Téléphone:

Adresse e-mail **: )** avons pris lu la Proposition Complète (PC), pris connaissance et confirmons le rôle spécifique que nous aurons dans le Projet intitulé  « .................................................. » soumis au Programme d'Appui à la Qualité PAQ ............................

Nous nous engageons à collaborer avec les membres du projet pour soutenir le projet si une allocation lui est octroyée par le fonds compétitif d’innovation (PAQ), notamment :

* dans son exécution selon le calendrier convenu et fixé dans la proposition et,
* en participant à son financement et à contribuer à sa pérennité après la fin du financement du PAQ.

Notre rôle consistera spécifiquement à contribuer à l’atteinte des résultats suivants:

* Ri: XX
* Rj: XX

 Particulièrement via les activités prévues[[9]](#footnote-9) à cet effet, à savoir:

* A1 : Xxx
* A2 : Xxx

Et ce, en mobilisant et mettant à la disposition du Projet, les compétences et ressources suivantes: ……

Date, **Signature & Cachet officiel**

1. *L’institution légale candidate est celle qui est responsable de la mise en place du projet et de sa gestion.* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Le candidat est chargé du développement de la note conceptuelle en proposition complète ainsi que de la mise en œuvre du projet et de sa gestion en cas d’allocation du Fonds* [↑](#footnote-ref-2)
3. *L’organisation publique peut être un centre de recherche* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Ils’agit du même responsable figurant en page 3* [↑](#footnote-ref-4)
5. *Il s’agit du même encadrant figurant en page 3* [↑](#footnote-ref-5)
6. *Amélioration d’une situation souhaitée par les bénéficiaires et à laquelle le projet contribuera partiellement* [↑](#footnote-ref-6)
7. *L’objectif spécifique est l’objectif que le projet doit atteindre et pour lequel l’équipe du projet est redevable. Il indique les changements et bénéfices attendus*  [↑](#footnote-ref-7)
8. *Rajouter autant de ligne (pour une compétence donnée) que nécessaire.* [↑](#footnote-ref-8)
9. *Merci de considérer et citer –a minima- les engagements suivants, comme :*

	* *affecter un représentant professionnel disposant de l’expertise scientifique et technique nécessaire à la valorisation attendue ; celui-ci encadrera le jeune diplômé au sein de l’organisme et assurera le rôle de vis-à-vis des membres  du consortium;*
	* *garantir les conditions de travail optimales et compatibles avec les activités du jeune diplômé ;*
	* *contribuer financièrement à hauteur minimale de 20% du montant accordé par le PAQ, cette participation pouvant être en nature à hauteur maximale de 50% (soit 10% du montant accordé par le PAQ) et ce, conformément aux modalités à fixer dans la convention de partenariat.* [↑](#footnote-ref-9)